

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 607 DU 10 JUILLET 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« Le mensonge donne des fleurs mais pas de fruits. »

PROVERBE AFRICAIN

**LES CONCLUSIONS DE  
LA CONFÉRENCE SOCIALE FRANÇAISE  
NE PRENNENT PAS EN COMPTE  
LA PROBLÉMATIQUE SOCIALE  
GUADELOUPÉENNE**

**LES PRIX ALIMENTAIRES  
MONDIAUX  
SONT EN BAISSÉ**

## À LA UNE

### L'AGENDA SOCIAL DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS DANS LE DOMAINE SOCIAL NE PREND PAS EN COMPTE LES PROBLÈMES GUADELOUPÉENS

La conférence sociale organisée lundi 9 et mardi 10 juillet avait pour vocation d'établir l'agenda social du gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Après deux jours de débats entre acteurs publics et partenaires sociaux, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a conclu l'événement par un long discours fixant l'agenda social des prochains mois. De fait, Jean-Marc Ayrault n'a fait que très peu d'annonces de court terme, et la quasi-totalité des projets annoncés doivent être précédés de négociations entre partenaires sociaux, dont l'agenda des prochains mois promet d'être extrêmement chargé. Le point sur les principaux chantiers à venir.

#### 1. Mettre en place le contrat de génération

Cette mesure vise à créer un tutorat junior/senior dans les entreprises, assorti d'une aide financière de l'état. Les participants sont arrivés à un accord pour commencer une négociation à la rentrée. Elle permettra "de traiter de façon plus globale" la question des accords compétitivité-emploi, idée lancée par Nicolas Sarkozy en février avant d'être stoppée à l'approche de la présidentielle. Elle inclura aussi un volet sur les licenciements économiques jugés abusifs, notamment les licenciements boursiers.

- Le calendrier : le gouvernement invite les parties à négocier au niveau national et interprofessionnel d'ici la fin 2012, notamment sur les modalités pour adapter ce dispositif à la taille des entreprises et à leur secteur, a déclaré le Premier ministre dans son discours de clôture. Il a par ailleurs annoncé une réflexion sur les emplois d'avenir dès cet été afin que le gouvernement en soit saisi à la rentrée parlementaire d'octobre. Toujours en matière d'emploi, il a annoncé, dès la rentrée, une amélioration du "dispositif du chômage partiel" afin de "lutter contre la précarité de l'emploi et trouver les moyens d'accompagner les mutations économiques". Il transmettra aux syndicats et au patronat en septembre un document d'orientation sur l'emploi afin qu'ils ouvrent une négociation sur «les conditions d'une meilleure sécurisation des parcours professionnels». Avec les objectifs de «lutter contre la précarité» (temps partiel, CDD..) et de «trouver les moyens d'accompagner les mutations économiques» afin de «tout faire pour maintenir l'emploi». Il s'agira aussi d'«encadrer les licenciements abusifs» et de «créer une obligation de recherche de repreneur en cas de projet de fermeture de site». Sur ces points, les partenaires sociaux devront arriver à un accord avant la fin du premier trimestre 2013

## 2. Financer la protection sociale

Avec l'abrogation de la TVA sociale, projet consistant à financer la protection sociale via une augmentation de la TVA, la question d'une alternative est posée.

- Le calendrier : Jean-Marc Ayrault saisira bien à la rentrée le Haut Conseil du financement de la protection sociale afin qu'il réalise un diagnostic et propose des évolutions «en termes de diversification de recettes». Le gouvernement engagera ensuite «une concertation avec les partenaires sociaux avec pour objectif une réforme législative en 2013».

## 3. Réguler les rémunérations des dirigeants

L'actualité récente a mis en lumière la volonté du gouvernement d'intervenir sur les salaires des grands patrons, à commencer par ceux qui dirigent des entreprises dont l'état détient la majorité du capital.

- Le calendrier : un projet de loi doit être présenté à l'automne, a annoncé Jean-Marc Ayrault. Il y sera, entre autres, question de la participation des salariés dans les comités de rémunérations.

## 4. Etudier une hausse du smic

- Le coup de pouce de 2% annoncé fin juin par le ministre du Travail, Michel Sapin, avait déçu certains syndicats et irrité les organisations patronales, inquiètes pour leur compétitivité. Le ministre de l'économie, Pierre Moscovici, animateur de la table ronde, a évoqué des "convergences" entre partenaires "pour redéfinir les conditions de fixation" du salaire minimum.

- Le calendrier : "A partir de l'automne", ont indiqué les syndicats. "Avant la fin 2012", a précisé Jean-Marc Ayrault.

## 5. S'atteler à l'épineux dossier des retraites

Ce dossier avait cristallisé les tensions entre les syndicats et le gouvernement de François Fillon, notamment sur la question de l'âge légal de départ à la retraite.

- Le calendrier : dès septembre, un groupe d'experts chargé de proposer des pistes devrait voir le jour à l'initiative du gouvernement, avant une concertation et une loi sur le sujet. La "commission ad hoc" pourrait rendre des éléments de conclusions à partir de février 2013.

## 6 .La situation des fonctionnaires

Concertations sur les moyens des syndicats, sur la diversité, le handicap, les jeunes, les seniors, négociations sur la carrière des syndicalistes et l'égalité

hommes femmes, bilan sur les conditions de travail, la pénibilité, les risques psychosociaux... Les dossiers annoncés dans la fonction publique sont multiples. Mais Jean-Marc Ayrault est resté flou sur la rémunération - il promet de se pencher sur les bas salaires, les déroulés de carrière, mais ne parle pas du point d'indice - et muet sur la baisse des effectifs dans les ministères non prioritaires.

## 7. Pérenniser le dialogue social

"Il n'y aura pas de lois qui pourront être votées par le Parlement sans qu'il y ait eu une phase de concertation", a promis lundi François Hollande dans son discours inaugural.

- Le calendrier : en concluant la conférence, le chef du gouvernement a plutôt souhaité que "l'esprit qui a guidé nos travaux se perpétue au sein d'une instance permanente". Il a proposé, "outre le grand rendez-vous annuel auquel le président de la République vous a conviés, de créer - dans l'esprit de l'ancien Commissariat général au plan - un lieu de dialogue et d'expertise, ouvert à l'ensemble des acteurs sociaux, un Conseil ou un Commissariat du dialogue social et de la prospective", a-t-il annoncé.

## 8. Les oublis

Le premier ministre a fait l'impasse sur les réformes du système de soins ou de l'Assurance-maladie, bien que sa ministre de la Santé, Marisol Touraine, compte ouvrir rapidement de premiers chantiers (dépassements d'honoraires). Silence également sur la dépendance. Enfin, pas un mot sur une loi d'interdiction des «licenciements boursiers» pourtant maintes fois annoncée ces dernières semaines. Pas de grand chantier sur la formation et sur l'égalité professionnelle . Rien n' a été dit sur les colonies .

**Nous avons reçu de la direction politique de LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE , la déclaration qui suit :**

**LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** , constate que comme les gouvernements de droite , les décideurs socialistes ont exclu la Guadeloupe et ses organisations syndicales d'une conférence sociale dont le principal objectif était de choisir une feuille de route . Elle constate que les thèmes adoptés ne seront pas à même de régler nos problèmes sociaux et économiques qui sont d'une autre nature que ceux de la France . En effet, **la Guadeloupe étant une société du chômage , de la précarité, de la pwofitasion et de l'assistance généralisée il lui faut son programme social qui se déploie dans les directions qui suivent :**

●La lutte contre le chômage et pour la création d'emplois est pour nous une priorité. Il nous faut pour atteindre cet objectif, changer le modèle de croissance colonial qui consiste à nous transformer à crédit en consommateurs de produits français importés .

●La bataille pour une formation tout au long de la vie. La qualité des salariés est l'un des défis majeurs qui handicape nos entreprises et décourage les salariés.

●Éradiquer les inégalités de revenus et mettre un terme à la baisse du pouvoir d'achat .

●Redonner au droit du travail sa fonction de protection des salariés . Les années passées ont été marquées par une complexification et une régression du droit du travail .

●Reconnaître la représentativité des syndicats guadeloupéens . Pour les autorités coloniales, les syndicats guadeloupéens n'existent pas s'ils ne sont pas rattachés aux syndicats français . En réalité la centralisation du système politique français se retrouve au niveau syndical . Ainsi le gouvernement français ne consulte jamais les syndicats représentatifs guadeloupéens confirmant une constante du colonialisme français. Cependant , les décisions qui seront prises dans le cadre de ces consultations seront appliquées aux salariés guadeloupéens .

●La participation à la gestion des entreprises. Ce sont les apporteurs de capitaux qui dirigent et administrent les entreprises dans notre pays , les autorités coloniales nous imposant leur organisation fondée sur la liberté d'entreprendre . Les salariés dans cette organisation ont simplement des représentants du personnel dès lors que l'entreprise a plus de dix salariés dont les compétences sont le plus souvent consultatives quasi exclusivement dans le domaine de la gestion des ressources humaines . Il en résulte que les entreprises de notre pays qui sont généralement de petites entreprises sont exclus de ce dispositif .

●Permettre aux travailleurs de se loger décemment et à un prix correct. I

●Le droit au transport pour tous. Nous proposons notamment la création d'un périmètre de transports guadeloupéen afin que toutes les entreprises puissent verser une cotisation et en contrepartie la gratuité des voyages pour les chômeurs et les salariés.

●Assurer la protection sociale des Guadeloupéens. Dans sa composante guadeloupéenne la protection sociale est structurellement déficitaire , les pouvoirs publics français ayant abusé des exonérations de cotisations pour

créer des emplois .Aujourd'hui , il n'y a toujours pas d'emplois mais le système de protection sociale est gravement déficitaire . De plus la gestion de cette protection sociale est assurée en Guadeloupe par des syndicats qui ne sont pas représentatifs .Ils le deviennent simplement parce qu'ils sont affiliés à des syndicats français représentatifs .La Guadeloupe doit disposer d'un système de protection sociale fiable , durable et correctement financé .

- Une fonction publique compétente et bien traitée pour assurer aux guadeloupéens un service public de qualité .

- Améliorer la situation des chômeurs qui disposent en général de faibles ressources .

- La négociation entre les pouvoirs publics français , le patronnat et les organisations syndicales guadeloupéennes comme outil pour construire l'édifice social de notre pays.

## LA RÉDACTION



# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### L' ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE ADOPTE LA LOI DE RÉGLEMENT

L' Assemblée nationale a adopté mardi le premier texte de la 14e législature, l'exécution du budget 2011, à l'issue d'un débat où la droite a défendu sa gestion tandis que le gouvernement s'est ému d'un lourd "héritage" laissé pour les finances publiques.L'examen de ce texte, voté à l'unanimité moins les députés du Front de gauche qui se sont prononcés contre, devait être suivi d'un débat d'orientation des finances publiques, pour préparer la loi de finances de l'automne (budget 2013). Le nouveau président de la commission des Finances, Gilles Carrez (UMP), en a profité pour interpeller le gouvernement sur son intention ou non de faire réviser la Constitution pour faire adopter la "règle d'or" de retour à l'équilibre des finances publiques, conformément au traité budgétaire européen. Le ministre délégué au Budget, Jérôme Cahuzac, a expliqué qu'il y avait "un

débat juridique" sur la nécessité ou non de réviser la Constitution et promis "toute la transparence requise". Le projet de loi de règlement des comptes 2012 prend acte de la diminution du déficit budgétaire, s'établissant à 95,3 milliards d'euros (148,5 milliards en 2010). Cette loi ne comporte pas en annexe le montant des dépenses publiques et d'impôts réalisées en Guadeloupe . Ce manque de transparence, qui n' a pas été dénoncé ni par le ministre des colonies VICTORIN LUREL , ni par les parlementaires guadeloupéens toujours aussi silencieux quand il s'agit de ces problèmes , est contraire au droit international de la décolonisation .

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



# AFFAIRES INTERNATIONALES

## SOCIÉTÉ MONDIALE

### LES PRIX ALIMENTAIRES MONDIAUX AU PLUS BAS

Les prix alimentaires mondiaux ont connu en juin un troisième mois consécutif de baisse, reculant de 1,8% par rapport à mai, tombant ainsi à leur plus bas niveau depuis septembre 2010, a annoncé jeudi l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les prix alimentaires mondiaux ont connu en juin un troisième mois consécutif de baisse, reculant de 1,8% par rapport à mai, tombant ainsi à leur plus bas niveau depuis septembre 2010, a annoncé jeudi l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'indice FAO des prix des aliments s'est établi en moyenne à 201 points, soit une baisse de 4 points par rapport à mai. Il est ainsi retombé environ 15% en dessous de son pic de février 2011, mois où il avait atteint son plus haut niveau depuis que la FAO a commencé à mesurer les prix alimentaires en 1990. Les perspectives économiques toujours incertaines et des prévisions de récoltes jugées suffisantes ont permis la baisse des prix internationaux de la plupart des produits, note l'organisation des Nations unies dans un communiqué. Elle souligne toutefois que fin juin «les cours de certaines cultures se sont maintenus à la faveur de prévisions de plus en plus mauvaises quant aux conditions météorologiques». Depuis un peu plus de deux semaines, les matières premières agricoles, notamment les céréales et les oléagineux, ont fortement augmenté sur les marchés, prenant plus de 15% à Paris comme à Chicago alors que l'état des cultures se dégrade se fortement aux Etats-Unis. Néanmoins, en juin les indices des prix de tous les groupes de produits étaient en recul par rapport à mai. Les matières grasses et les huiles ont enregistré la plus forte baisse. Tous les types de viande sont en recul mais malgré tout, la FAO note qu'au cours des six derniers mois, la moyenne des prix était encore supérieure de 1% en 2012 par rapport à 2011, soutenue par les valeurs toujours élevées de la viande bovine. Les produits laitiers enregistrent,

eux, leur cinquième mois consécutif de baisse et depuis le début de l'année, les prix des produits laitiers ont perdu 16,1% de leur valeur. Le sucre a également poursuivi son recul grâce à une augmentation de l'offre en Inde, dans l'Union européenne et en Thaïlande. Les prix se sont toutefois quelque peu renforcés vers la fin du mois de juin, du fait de récoltes insuffisantes au Brésil, qui est le plus important exportateur mondial de sucre, note la FAO. Dans un autre rapport publié ce jeudi, la FAO a revu ses prévisions de récoltes mondiales de céréales pour 2012 à la baisse par rapport au mois précédent mais table toujours sur une production record.

## **OIT : AUGMENTATION DES BESOINS EN TRAVAIL QUALIFIÉ SUR TOUS LES MARCHÉS DU TRAVAIL**

À la veille de la Journée mondiale de la population, l'Organisation internationale du travail (OIT) a averti mardi que la « guerre des talents » à l'échelle mondiale devrait s'intensifier une fois que les économies seront rétablies. Alors que la population mondiale croît, il en va de même pour la demande d'emplois. Paradoxalement, le déficit mondial de qualifications va lui aussi se creuser, précise l'OIT. Certains pays sont confrontés à des sociétés vieillissantes, d'autres à une forte expansion de leurs jeunes, mais tous doivent améliorer le développement des compétences pour répondre aux besoins actuels et anticiper les demandes futures. La population mondiale vieillit. La proportion de la population âgée de 60 ans et plus va augmenter dans les régions développées pour passer de 22% en 2010 à 33% en 2050, et de 9 à 20% dans les régions moins développées, selon les Perspectives de la population mondiale des Nations Unies. Alors que la population en âge de travailler décline, le rythme des changements technologiques et de l'innovation s'accélère, et les marchés émergents deviennent plus concurrentiels et doivent attirer des talents. Même en période de crise, quand le réservoir de compétences est vaste, les entreprises ne réussissent pas toujours à trouver les talents dont elles ont besoin en raison du décalage entre l'offre et la demande de compétences. « À long terme, ce décalage devrait s'accroître malgré des prévisions indiquant que le nombre de demandeurs d'emploi va augmenter pour atteindre 210 millions en 2016 », a affirmé la spécialiste du développement des compétences au Bureau international du Travail de l'OIT, Olga Strietska-Ilina, dans un communiqué de presse. Selon les informations de l'OIT, environ un tiers des employeurs connaissent déjà des difficultés pour satisfaire leurs offres d'emploi parce qu'ils ne réussissent pas à trouver des candidats disposant des qualifications nécessaires. Si la progression des flux internationaux de travailleurs migrants peut contribuer à pallier les carences dans certains pays, mais tout le défi consiste à ne pas créer de déficit dans les pays d'origine des migrants. L'une des solutions pour résoudre l'inadéquation des qualifications disponibles par rapport aux demandes du marché du travail est d'améliorer la réactivité de l'éducation et de la formation aux changements technologiques, aux défis de l'environnement et du changement climatique, ainsi qu'aux exigences du commerce et de la compétitivité. Dans de nombreux cas, le contenu et la structure de l'offre de formation doivent être profondément remaniés et les formateurs à nouveau formés pour que les programmes de qualification s'adaptent au monde du travail d'aujourd'hui – et de demain. « Les compétences peuvent devenir une force motrice pour faire progresser la production dans la chaîne de valeur ajoutée et rendre les entreprises plus compétitives sur les marchés mondiaux », a ajouté Mme Strietska-Ilina.



## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **LE MINISTRE HAÏTIEN DE LA COMMUNICATION PARTICIPE AU SOMMET DE L' UNION AFRICAINE**

Suite aux instructions du Premier Ministre Laurent Lamothe, le Ministre de la Communication, M. Ady Jean Gardy, s'est rendu ce lundi à Addis Abeba, en Éthiopie, en vue de représenter le Gouvernement haïtien au nouveau Sommet de l'Union Africaine qui se déroule du 9 au 16 Juillet 2012, avec la participation de délégations venues du monde entier. Le Premier Ministre Laurent Lamothe a confié au Ministre de la Communication, les missions suivantes :

- Assurer le suivi du vote de ratification de l'adhésion d'Haïti à l'Union Africaine, qu'il avait initiée en Janvier 2012, par une communication active au cours de ce nouveau Sommet
- Planifier une tournée africaine officielle, du Chef de l'Etat ou du Premier Ministre, à travers les États africains avant la fin de l'année, en leur communiquant l'intention du Gouvernement d'approfondir des liens de proximité pour un développement durable et un support mutuel
- Aider l'Union Africaine à sortir de la grave crise qui oppose le Président sortant de la Commission, Jean Ping du Gabon à l'africaine du Sud Nikosazana Damini-Zuna, depuis le dernier Sommet de Janvier 2012
- Positionner enfin Haïti afin que le Gouvernement Martelly-Lamothe, soit accepté comme médiateur en vue de faciliter le retour de la Paix au Congo où une nouvelle guerre vient de se déclarer.

Le Ministre de la Communication, qui doit participer à chaque fois aux sommets de l'Union Africaine à titre d'Envoyé Spécial, a aussi pour mission de communiquer, durant cette rencontre, toutes les informations relatives aux progrès du Gouvernement haïtien, afin de faciliter l'intégration d'Haïti dans les diverses instances de décision économique et politique de cette région. Le Ministre de la Communication M. Ady Jean Gardy a été accueilli chaleureusement ce matin en Éthiopie par le Ministre de la Communication de ce pays qui lui a promis de l'appuyer dans le cadre de sa noble mission.

## **SYRIE**

### **KOFI ANNAN COMPTE SUR LE SOUTIEN DE L'IRAN POUR METTRE FIN AU CONFLIT EN SYRIE**

L' Envoyé spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabe pour la crise en Syrie, Kofi Annan, a rencontré mardi, à Téhéran, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Ali Akbar Salehi, en vue d'obtenir le soutien de ce pays dans les efforts actuellement déployés pour mettre fin aux violences en Syrie. « Je cherche le soutien et la coopération de l'Iran dans le cadre de mes efforts pour résoudre le conflit de manière pacifique. Depuis que j'ai pris mes fonctions d'Envoyé spécial, j'ai bénéficié du soutien et des encouragements du Ministre et de son gouvernement et j'ai hâte de poursuivre cette coopération», a déclaré M. Annan lors d'une conférence de presse donnée après son entrevue avec M. Salehi. Selon M. Annan, le gouvernement

iranien a insisté sur la nécessité de trouver une solution pacifique au conflit, pour éviter que la situation en Syrie ne se détériore et le conflit ne se propage au-delà du pays, ce qui aurait des conséquences « inconcevables ». « Lors de la réunion [du Groupe d'action sur la Syrie] à Genève, notre opposition à une militarisation accrue du conflit a été très claire. Nous devons rechercher une solution pacifique et non continuer d'armer les parties prenantes au conflit », a précisé M. Annan. L'Envoyé spécial conjoint a affirmé que l'Iran avait un rôle important à jouer dans ce contexte, notamment pour la mise en œuvre de son plan de paix en six points. M. Annan n'a pas souhaité entrer en revanche dans les détails de sa discussion avec le Président syrien Bachar Al-Assad à Damas, mais s'il a expliqué que celui-ci avait formulé une approche pour mettre fin aux violences. « Il a proposé d'adopter une approche dans les zones ayant été touchées par des violences extrêmes afin de les faire cesser progressivement et de veiller à ce qu'elles ne gagnent pas d'autres régions », a expliqué l'Envoyé spécial conjoint, en ajoutant que cette approche devait faire l'objet de discussions avec les groupes d'opposition armés afin d'en fixer les différents éléments.

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



## **ÉTAT DES MARCHÉS**

### **ASIE**

Les marchés asiatiques reculent de nouveau ce mardi matin, sur des replis limités à -0,2% à Tokyo, -0,10% à Hong Kong ou encore -0,3% à Shanghai, alors que Séoul perd 0,5% et Sydney 0,6% dans la zone Pacifique. Seul Singapour avance de 0,4%. Après une baisse marquée des indices américains vendredi, pénalisés par le dernier rapport mensuel de l'emploi décevant outre-Atlantique, Wall Street a limité la casse hier soir, en léger repli, dans une actualité macroéconomique plus calme. L'annonce des résultats d'Alcoa en pertes au deuxième trimestre a cependant confirmé que le contexte restait difficile en attendant l'ouverture de la saison des publications trimestrielles. Le DJIA a reculé de 0,28% à 12.736 pts, avec le S&P500 qui a perdu 0,16% à 1.352 pts, et le Nasdaq qui a cédé 0,19% à 2.931 pts...

### **ÉTATS UNIS**

La Bourse de New York évoluait à l'équilibre mardi, toujours anémique, les investisseurs attendant que la saison des résultats trimestriels avance pour avoir un meilleur aperçu du marché: le Dow Jones prenait 0,17%, tandis que le Nasdaq cédait 0,34%. Vers 16H00 GMT, le Dow Jones Industrial Average gagnait 21,12 points à 12.757,41 points, alors que le Nasdaq, à dominante technologique, perdait 10,04 points à 2.921,73 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 perdait 0,10% (1,42 point) à 1.351,04 points.

## **EUROPE**

La Bourse de Paris a terminé en timide hausse mardi après l'accord européen atteint dans la nuit sur le plan d'aide aux banques espagnoles, qui est loin d'avoir répondu aux inquiétudes du marché sur la situation économique en zone euro. L'indice CAC 40 a mis fin à quatre séances de baisse consécutives, prenant 0,59% à 3.175,41 points, dans un volume d'échanges modeste de 2,463 milliards d'euros. Sur les autres places européennes, Francfort a pris 0,79%, Londres 0,65%. De son côté, l'Eurostoxx 50 a gagné 0,63%. L'accord européen sur les banques espagnoles a soutenu la tendance. Mais les investisseurs ont beaucoup de mal à dépasser le seuil des 3.200 points car la confiance est loin d'être revenue.

## **CHANGE**

L'euro baissait face au dollar mardi, tombant même à un nouveau plus bas depuis deux ans, dans un marché plombé par un regain d'inquiétude à propos de la situation en zone euro malgré les décisions adoptées dans la nuit par les ministres des Finances de la zone euro. Vers 16H00 GMT (18H00 à Paris), l'euro valait 1,2255 dollar, contre 1,2312 dollar lundi vers 21H00 GMT, après être tombé mardi vers 15H10 GMT à 1,2235 dollar, son niveau le plus faible depuis le 1er juillet 2010. L'euro reculait face à la monnaie japonaise, à 97,34 yens contre 97,95 yens lundi soir, après être tombé vers 15H10 GMT à 97,23 yens, au plus bas depuis le 5 juin. Le dollar aussi perdait du terrain face à la devise nippone, à 79,44 yens contre 79,56 yens lundi soir. Vers 16H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 79,04 pence pour un euro, évoluant à des niveaux de force plus vus début novembre 2008, et baissait face au billet vert, à 1,5503 dollar. La devise helvétique était stable face à l'euro, à 1,2009 franc suisse pour un euro, et montait face au billet vert, à 0,9734 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.595,25 dollars au fixing du soir contre 1.585 dollars lundi. La devise chinoise a terminé à 6,3657 yuans pour un dollar contre 6,3712 yuans la veille.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole se repliaient mardi en cours d'échanges européens, dans un marché soulagé par la fin de la grève dans le secteur pétrolier en Norvège imposée lundi soir par le gouvernement, qui a ainsi empêché une interruption quasi totale de la production du pays. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, valait 98,98 dollars, en baisse de 1,38 dollar par rapport à la clôture de lundi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 80 cents à 85,19 dollars. Le gouvernement norvégien a finalement décidé d'intervenir quelques minutes avant minuit pour obliger les ouvriers (grévistés) du secteur pétrolier à reprendre le travail, une annonce qui a nettement pesé sur les cours du baril,

## **PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA**



# MANAGEMENT ET DROIT

## PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

Depuis le 1er septembre 2011, les entreprises non soumises au congé de reclassement, doivent proposer à chaque salarié dont elles envisagent le licenciement pour motif économique, d'adhérer au contrat de sécurisation professionnelle (CSP) créé par l'article 41 de la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011. Ce dispositif se substitue à la « Convention de reclassement personnalisé » (CRP) et au « Contrat de transition professionnelle » (CTP) ; toutefois, les CRP et CTP en cours continuent de s'exécuter jusqu'à leur terme, selon les dispositions prévues lors de leur conclusion. Tout au long de l'exécution du contrat de travail, l'employeur est tenu de former et d'adapter les salariés à l'évolution de leur emploi et, le cas échéant, de les reclasser. Si malgré le respect de cette obligation, des licenciements s'avèrent nécessaires, l'employeur doit mettre en œuvre tous les moyens (formation...) dont dispose l'entreprise pour favoriser le reclassement interne (dans l'entreprise, le groupe...) des salariés concernés par le projet de licenciement. Le reclassement peut avoir lieu sur un emploi de même catégorie que celui occupé par le salarié ou sur un emploi équivalent assorti d'une rémunération équivalente (la rémunération à prendre en compte est la rémunération globale, telle que définie à l'article L. 3221-3 du code du travail) ou encore, avec son accord exprès, sur un emploi de catégorie inférieure. Une procédure spécifique s'applique, en outre, lorsque l'entreprise ou le groupe auquel elle appartient dispose d'implantations hors du territoire national. Cette procédure consiste pour l'employeur, avant de faire des propositions de reclassement à l'étranger, à s'assurer que le salarié concerné est d'accord pour recevoir de telles propositions et à quelles conditions. Les étapes suivantes sont prévues : L'employeur demande au salarié, préalablement au licenciement pour motif économique, s'il accepte de recevoir des offres de reclassement hors du territoire national, dans chacune des implantations en cause, et sous quelles restrictions éventuelles quant aux caractéristiques des emplois offerts, notamment en matière de rémunération et de localisation ; Le salarié manifeste son accord, assorti le cas échéant des restrictions mentionnées ci-dessus (niveau de rémunération, localisation de l'emploi proposé, etc.), pour recevoir de telles offres, dans un délai de 6 jours ouvrables à compter de la réception de la proposition de l'employeur. L'absence de réponse du salarié vaut refus de recevoir de telles offres. Si le salarié a donné son accord pour recevoir des offres de reclassement hors du territoire national, ces offres doivent être écrites et précises et tenir compte des restrictions que le salarié a pu exprimer. Le salarié reste libre de refuser ces offres. Le salarié auquel aucune offre n'est adressée est informé de l'absence d'offres correspondant à celles qu'il a accepté de recevoir. Les dispositions mentionnées ci-dessus résultent de la loi n° 2010-499 du 18 mai 2010 (JO du 19) ; pour plus de précisions sur ces dispositions, on pourra se reporter à la circulaire DGT n° 03 du 15 mars 2011. Le congé de reclassement d'une durée de 4 à 9 mois permet au salarié licencié de bénéficier de différentes mesures : bilan de compétences, aide à la recherche d'emploi..., intégralement financées par l'employeur. Il peut comporter des périodes de travail durant lesquelles il est suspendu. Ces périodes de travail sont effectuées pour le compte de tout employeur, à l'exception des particuliers, dans le cadre de contrats de

travail à durée déterminée ou de contrats de travail temporaire . Au terme de ces périodes, le congé de reclassement reprend, sans excéder son terme initial. Un décret (à paraître) fixera les conditions de mise en œuvre de cette disposition. Dans les entreprises entrant dans le champ d'application du congé de reclassement , un congé de mobilité peut être proposé à ses salariés par l'employeur qui a conclu un accord collectif relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), lorsque cet accord prévoit et fixe les modalités de ce congé. Dans ce cas, l'acceptation par le salarié, dont le licenciement économique est envisagé, de la proposition de congé de mobilité dispense l'employeur de l'obligation de lui proposer le bénéfice du congé de reclassement. Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) a pour objet l'organisation et le déroulement d'un parcours de retour à l'emploi, le cas échéant au moyen d'une reconversion ou d'une création ou reprise d'entreprise. La proposition de congé de reclassement doit figurer dans la lettre de licenciement. Les modalités d'information du salarié concernant la possibilité de bénéficier d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) sont précisées dans la fiche consacrée à ce dispositif.

**PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM**



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**



# T TABLEAU DE BORD

## LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire ( **1120 net** ).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

## POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

### OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand ( 3,1 )

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

### DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

### PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

### EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

### NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

## OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE :** 22 BIS  
**RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**  
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**

